

Aujourd'hui, être libre, c'est être informé

LE PEUPLE BRETON

POBL VREIZH



Biodiversité Il n'est pas trop tard...



89 secondes avant minuit...

En cette année marquant le 80^e anniversaire des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, une nouvelle ère s'ouvre, entre celle du « tout-nucléaire », incarnée notamment par le projet français de « parapluie nucléaire » pour l'Europe ; et, à l'opposé, celle d'une participation offensive d'États, dans les enceintes des Nations unies, contre cette vision d'une sécurité à l'ombre d'armes nucléaires. Si la difficulté de construire un monde sans ces armes ne peut être niée, nous disposons néanmoins de leviers d'action locaux capables d'influencer les choix nationaux pour « plus jamais Hiroshima et Nagasaki ».

► PAR JEAN-MARIE COLLIN¹ ET ROLAND DE PENANROS²

L'horloge de l'apocalypse, conçue en 1947 par des scientifiques, symbolise le danger imminent d'une fin de l'humanité, principalement à cause de la menace nucléaire. En 2025, elle a été fixée à 89 secondes avant minuit, en raison des menaces répétées de Vladimir Poutine et de la poursuite des programmes de modernisation et de renouvellement des arsenaux nucléaires par les neuf États qui détiennent ces armes de destruction massive. La sécurité mondiale repose entre les mains de ces autorités politiques, démocratiques ou autoritaires, qui possèdent, selon les données, un total de 12 241 têtes nucléaires. Parmi elles, près de 300 sont françaises, dont environ 250 stockées entre la base sous-marine de l'île Longue et le site de Guenvézec à Crozon.

Parapluie ?

Depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis le discours du président Macron à la Sorbonne en 2017, la France développe l'idée d'étendre sa doctrine de dissuasion nucléaire à certains États européens. Présentée comme une alternative à la protection offerte par les États-Unis via l'Otan, cette proposition vise à instaurer un « parapluie nucléaire français ». Les modalités restent floues : s'agirait-il d'un stationnement d'armes sur le sol d'États partenaires ? d'un déploiement d'un escadron des Forces aériennes stratégiques (Fas) ? d'une contribution financière en échange de cette pro-

tection ? Une seule chose est claire, la France conserverait seule le pouvoir décisionnel d'« appuyer sur le bouton ».

Cette européanisation de la dissuasion nucléaire soulève de graves interrogations juridiques, en particulier vis-à-vis de l'esprit et de la lettre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Selon les articles I et II, les puissances nucléaires s'engagent à ne pas transférer leurs armes, directement ou indirectement, tandis que les États non dotés s'engagent à ne pas en recevoir. Offrir une protection sans transfert formel peut sembler compatible en théorie, mais en pratique, cela affaiblit le principe de non-prolifération, en renforçant une dépendance au nucléaire militaire et en consolidant la logique de pérennisation des arsenaux.

De bonne foi

L'idée même du désarmement est ainsi effacée, créant une contradiction majeure avec les obligations de désarmement de la France et des États européens qui accepteraient ce dispositif. Cette posture renforce la crise latente au sein du TNP, observée depuis une décennie, où les États non nucléaires (de l'hémisphère sud) dénoncent l'absence de volonté des États dotés à respecter l'article VI et à entamer, de bonne foi, des négociations pour la cessation de la course aux armements et le désarmement nucléaire.



Cette absence de bonne foi se manifeste dans les programmes de modernisation et de renouvellement menés par toutes les puissances nucléaires. La Chine a doublé son arsenal en dix ans (+ 400 têtes), tandis que le Royaume-Uni augmente également le sien. En France, le coût ne cesse de croître : estimé à 4,45 milliards d'euros en 2019, il est de 7,07 milliards d'euros en 2025 (soit 13 451 € par minute...). Cette dépense publique doit se poursuivre jusqu'en 2050, date prévue du renouvellement complet, avec notamment la livraison du quatrième sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE). Un montant colossal pour un outil de destruction qui a montré ses limites, autant dans le conflit entre la Russie et l'Ukraine que dans celui entre Israël et l'Iran. Cette réalité devrait obliger les acteurs politiques à s'interroger sur la valeur de ce système d'arme...

Menace d'extermination

Face à cette impasse sécuritaire, une dynamique internationale a vu le jour avec l'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires³ (TIAN). Ce traité, porté par une coalition d'États, d'ONG et du Comité international de la Croix-Rouge, établit une interdiction juridique complète de ces armes. Il complète le TNP en mettant en œuvre concrètement l'article VI. La force de ce traité est de s'attaquer à des tabous volontairement ignorés, comme le rôle des banques dans le financement de ces armes, ou encore la remise en cause de la dissuasion comme fondement sécuritaire.

Les États parties au TIAN qualifient, avec raison, la dissuasion de « théorie », puisque aucun fait historique ne permet d'affirmer qu'elle empêche effectivement les conflits. Pire, cette défense nucléaire suppose que les armes soient en permanence prêtes à l'emploi, exposant le monde à des risques d'accident, à l'image de la collision des sous-marins français et britannique en février 2009, ou à souhaiter que la chance soit présente comme en 1983 avec le colonel Petrov⁴. Enfin,

cela revient à ce que le président accepte l'idée d'utiliser des armes dont l'objectif est de raser des villes entières et d'exterminer des populations civiles, en violation manifeste du droit international humanitaire.

Pour les États du TIAN, la dissuasion est donc une menace permanente d'extermination, contraire à la charte de l'Onu, au droit international humanitaire et à toute éthique universelle. C'est pourquoi ils ont lancé, à l'Onu, un processus de remise en cause de cette « théorie » – qualifiée par certains de nouvelle ligne Maginot – en publiant un premier rapport⁵ sur les risques qu'elle représente.

Dans un monde où le droit international est fragilisé, croire au pouvoir des traités peut sembler idéaliste. Mais le réalisme montre que le TIAN a déjà un impact, comme en témoigne l'opposition qu'il suscite de la part des puissances nucléaires. En 1970, le TNP (lui aussi rejeté par la France jusqu'en 1992) a mis du temps à s'imposer, mais il a permis de limiter la prolifération à 9 États, au lieu des 25 que redoutait Kennedy.

La lutte contre l'arme nucléaire ne repose pas uniquement sur les décisions des gouvernements. La branche française de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, Ican France, aux côtés de ses associations membres (telles que l'Union démocratique bretonne ou le Collectif pour l'interdiction des armes nucléaires du Finistère), s'appuie sur l'engagement local pour faire avancer la prise de conscience sur cette impasse sécuritaire. Les villes et collectivités territoriales, en tant que cibles privilégiées des armes nucléaires, sont en première ligne. Cette réalité devrait nous alerter collectivement. Une explosion nucléaire, quel qu'en soit le lieu, entraînerait des conséquences humanitaires, sanitaires et environnementales d'une gravité extrême, affectant durablement l'ensemble de la planète.

Dans ce contexte, les élus locaux ont un rôle essentiel à jouer. Leur efficacité a été démontrée lors de la crise covid, où ils ont parfois devancé l'État pour assurer la sécurité de la popula-

tion. Ils peuvent aujourd'hui prolonger cette responsabilité, en agissant pour prévenir la menace nucléaire. Concrètement, cela peut passer par un soutien au TIAN à travers leur signature de l'Appel des villes⁶.

Signer l'appel

Ce geste, politique et symbolique, marque un refus clair de la logique de destruction nucléaire. Plus de 900 villes dans le monde ont déjà signé. En France, nous avons déjà 92 villes signataires, dont Paris, Lyon, Montpellier ou Saint-Étienne. En Bretagne, le travail de mobilisation et d'actions – notamment du CIAN 29 – a permis l'adhésion de huit municipalités : Braspars, Berrien, Carhaix-Plouguer, Lannion, Morlaix, Motreff, Saint-Rivoal, Saint-Quay-Perros. Ces engagements locaux peuvent aussi se poursuivre par des manifestations et des actions d'information (ciné-débat) pour faire émerger une conscience nationale pour le désarmement nucléaire.

Ican France accompagne toutes ces dynamiques par des outils, des plaidoyers, des propositions d'actions. Dans un monde confronté à la fragilité climatique, aux tensions géopolitiques et aux nouvelles formes de conflits, le refus des armes nucléaires est un acte de solidarité et de lucidité politique. Il commence localement par une simple délibération municipale, mais il permet de créer un engagement citoyen et une pression sur les autorités pour affirmer le besoin d'une nouvelle sécurité. ●

1. Directeur de l'Ican France, branche française de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, organisation prix Nobel de la paix en 2017.

2. Pour le CIAN 29 (Collectif pour l'interdiction des armes nucléaires).

3. Brochure « Comment fonctionne le TIAN ? », ican-france.org.

4. Cf. le documentaire *Guerre froide : l'homme qui sauva le monde*, 2014.

5. « Rapport concernant les préoccupations des États en matière de sécurité dans le cadre du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires », 2025.

6. <http://icanfrance.org/appeal-aux-maires/>

